

# Mise à jour pour les abonnés SEDAR<sup>MD</sup>

**Le 17 décembre 2010**

## **Mise à jour de codes (version 008.015.001)**

Une mise à jour de codes SEDAR est prévue pour le mardi 4 janvier 2011.

Nous vous invitons à télécharger la mise à jour de codes dès que possible à compter du mardi 4 janvier 2011 en suivant les instructions indiquées ci-après :

1. Lancez le logiciel SEDAR;
2. Sélectionnez le menu Fichier;
3. Dans le menu Fichier, sélectionnez Échanges avec le serveur SEDAR.

Cette démarche permettra de vous assurer que l'application est à jour et prête à être utilisée avant l'utilisation réelle des fonctions de gestion.

Avec cette mise à jour de codes, l'application client SEDAR passera à la version 008.015.001.

Une fois la mise à jour de codes téléchargée, fermez le logiciel SEDAR et suivez les instructions indiquées ci-après pour procéder à la mise à jour de codes :

1. Cliquez sur le bouton Démarrer situé dans le coin inférieur gauche de l'écran;
2. Sélectionnez le menu Programmes;
3. Dans le menu Programmes, sélectionnez SEDAR, puis Mise à jour de codes.

## **Dossiers dont l'état est TMP**

Tous les dossiers sauvegardés, mais non soumis (tous les dossiers dont l'état affiché à l'écran Gestion des dossiers est TMP) doivent être soumis au plus tard le vendredi 31 décembre 2010 ou être supprimés. Pour supprimer un dossier dont l'état est TMP, surlignez le projet, sélectionnez Fichier, puis cliquez sur Supprimer un dossier non envoyé.

## Résumé des modifications apportées à la mise à jour de codes

### 1. Changements apportés aux descriptions des barèmes des droits

#### Indexation des droits de l'Autorité

À compter du 1<sup>er</sup> janvier prochain, l'*Autorité des marchés financiers* (l' « Autorité ») indexera de 1,27% certains de ses droits, notamment ceux exigibles en vertu de la *Loi sur les valeurs mobilières*.

Cette indexation est liée à l'adoption, le 11 juin 2010, de la *Loi mettant en œuvre certaines dispositions du discours sur le budget du 30 mars 2010 et visant le retour à l'équilibre budgétaire en 2013-2014 et la réduction de la dette*. Cette loi modifie la *Loi sur l'administration financière*, de sorte que les droits et frais perçus par l'Autorité seront dorénavant indexés de plein droit, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année.

Pour connaître les nouveaux droits, nous vous invitons à vous référer à la section 1.1 du Bulletin de l'Autorité du 17 décembre 2010 (vol.7, no.50) disponible sur notre site Web ([www.lautorite.qc.ca](http://www.lautorite.qc.ca)). Vous pourrez également vous référer, à partir du 1<sup>er</sup> janvier, au chapitre II du Titre VI du *Règlement sur les valeurs mobilières*, également disponible sur le site Web de l'Autorité, ainsi qu'au *Guide des droits de dépôt réglementaires SEDAR* disponible sur le site des Autorités canadiennes en valeurs mobilières.

### 2. TVQ

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011, les produits et services taxables seront soumis au nouveau taux de 8.5% (actuellement de 7.5%) de la TVQ.

Pour les abonnés dont la province indiquée à l'écran de données sur l'utilisateur est « Québec », le nouveau taux s'appliquera à tous les droits de dépôt de CDS INC. relatifs aux documents déposés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les droits de dépôt à la Bourse de croissance TSX transmis au moyen de SEDAR seront également soumis au nouveau taux.

### 3. SEDAR.com

À compter du mardi 4 janvier 2011, une mise à jour des listes des barèmes des droits de toutes les autorités destinataires sera affichée sur le site Web de SEDAR, à l'adresse [www.sedar.com/sedar/sedar\\_fr.htm](http://www.sedar.com/sedar/sedar_fr.htm).

#### 4. Mise au point

Afin de clarifier la mise à jour de codes du 6 décembre 2010 concernant le point de vente « Aperçu du fonds », nous confirmons que les modifications aux règles qui entreront en vigueur le 1er janvier 2011 s'appliqueront à tous les organismes de placement collectif soumis au *Règlement 81-101 sur le régime de prospectus des organismes de placement collectif*. Le document intitulé « Aperçu du fonds » devra être déposé pour chaque catégorie ou série, pour chacun des organismes de placement collectif.

#### 5. Jours fériés en 2011

Veillez trouver ci-dessous la liste des jours fériés en 2011 ainsi que la disponibilité du serveur SEDAR.

JOUR FÉRIÉ	DATE DU CONGÉ	DISPONIBILITÉ DU SERVEUR
Jour de l'An	3 janvier	Non disponible
Jour de la famille	21 février	Disponible
Vendredi saint	22 avril	Non disponible
Fête de la Reine/Journée nationale des Patriotes	23 mai	Non disponible
Saint-Jean-Baptiste	24 juin	Disponible
Fête nationale	1 <sup>er</sup> juillet	Non disponible
Jour férié	1 <sup>er</sup> août	Disponible
Fête du travail	5 septembre	Non disponible
Action de grâce	10 octobre	Non disponible
Jour du Souvenir	11 novembre	Disponible
Noël (en remplacement du dimanche 25 décembre)	26 décembre	Non disponible
Lendemain de Noël (en remplacement du lundi 26 décembre)	27 décembre	Non disponible

**Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre directrice des relations avec la clientèle de votre région, SEDAR ou avec le Service d'assistance technique de la CDS INC., au 1 800 219-5381.**